

Prix Harfang des neiges – Foire aux questions

1. Dans quel but ces prix ont-ils été créés?

Le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), croit en l'importance de reconnaître toute personne, tout organisme, toute entreprise ou tout établissement d'éducation qui se distingue de façon exceptionnelle par ses actions et ses réalisations en lien avec le milieu faunique et de lui rendre hommage.

2. Quelles sont les catégories possibles pour déposer une candidature?

Contribution des sciences à la faune
Innovation en région
Coup de cœur de la relève individuelle
Coup de cœur de la relève groupe
Excellence en bénévolat
Bâtisseur

3. Peut-on présenter sa propre candidature?

Non, la candidature doit être présentée par une tierce personne.

4. Peut-on soumettre la candidature d'un membre de sa famille immédiate?

Oui, c'est possible.

5. Peut-on soumettre la candidature d'une personne décédée?

Oui, une candidature posthume est admissible, mais seulement dans la catégorie Bâtisseur.

6. Quelle est la meilleure façon de remplir et d'envoyer un dossier de candidature?

Une façon simple et efficace de procéder est de faire parvenir le dossier de candidature à partir du formulaire électronique accessible sur le site Web. Le formulaire rempli doit ensuite être envoyé à l'adresse courriel suivante : Prixharfangdesneiges@mffp.gouv.qc.ca

7. Peut-on soumettre une candidature en version papier?

Oui, les formulaires papier sont acceptés et peuvent être téléchargés sur le site du Ministère. Les dossiers complets doivent être envoyés à l'adresse suivante :

Prix Harfang des neiges

Service de la mise en valeur de la faune et de l'éducation

Direction du développement socio-économique, de l'éducation et des permis

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

880, chemin Sainte-Foy, RC-100

Québec (Québec) G1S 4X4

8. Est-il nécessaire de connaître la personne pour laquelle une candidature est soumise?

Oui, il est nécessaire de connaître personnellement la contribution faite par la personne, le groupe de personnes, l'organisme, l'entreprise ou l'établissement d'éducation pour lequel une candidature est soumise. Il faut connaître suffisamment bien le candidat ou la candidate pour obtenir son consentement et remplir le formulaire de mise en candidature.

9. Peut-on présenter une même candidature dans plus d'une catégorie?

Non, une candidature ne peut être présentée dans plus d'une catégorie.

10. Est-ce qu'il est nécessaire d'inclure une lettre d'appui dans le dossier de candidature?

Un dossier de candidature doit inclure au moins une lettre d'appui signée (maximum trois). Les lettres d'appui doivent comporter un maximum de 1 000 mots (deux pages) chacune. Il est donc important d'être clair et concis. L'auteur de la lettre d'appui pourrait être, entre autres, une personne qui a directement bénéficié des actions du candidat ou de la candidature ou quelqu'un qui a travaillé avec le candidat.

11. Peut-on proposer la candidature d'une personne, d'un groupe de personnes, d'un organisme, d'une entreprise ou d'un établissement d'éducation pour son implication dans des activités politiques et publiques pour la défense d'une cause?

Non, le travail associé à des activités politiques et publiques liées à la défense d'une cause n'est pas admissible et ne sera pas pris en compte.

12. Quelles personnes peuvent fournir une lettre d'appui?

L'auteur de la lettre d'appui pourrait être une personne qui a directement bénéficié des réalisations du candidat ou de la candidate, quelqu'un qui a travaillé avec lui ou elle, ou un représentant élu qui peut attester des contributions de la personne en candidature.

13. À quel moment seront annoncés les noms des finalistes retenus?

Les noms des finalistes seront dévoilés lors de la cérémonie de remise des prix.

14. Où doit-on s'adresser pour obtenir plus d'information sur le Prix Harfang des neiges?

Il faut s'adresser au responsable du Prix Harfang des neiges, M. Marc Alain, en composant le 418 627-8691, poste 7322, ou se rendre sur le site Web du Ministère et écrire à l'adresse courriel suivante : Prisharfangdesneiges@mffp.gouv.qc.ca.

15. Un employé du gouvernement ou d'une société d'État peut-il soumettre une candidature?

Oui c'est possible. À la condition que l'employé connaisse personnellement la contribution faite par la personne, le groupe, l'organisme, l'entreprise ou l'établissement d'éducation dont, la candidature est soumise. Il faut connaître suffisamment bien le candidat ou la candidate pour obtenir son consentement et remplir le formulaire de mise de candidature.

16. La candidature d'un employé du gouvernement ou d'une société d'État est-elle possible?

Non.

17. La candidature d'un employé retraité du gouvernement ou d'une société d'État est-elle possible?

Oui c'est possible. À la condition que l'employé retraité s'implique toujours dans le domaine de la faune ou qu'il soit retraité depuis au moins un an.

18. La candidature d'un lauréat du Prix Harfang des neiges est-elle possible dans une autre catégorie?

Non. Une personne, un groupe de personnes, un organisme, une entreprise ou un établissement scolaire peut se mériter qu'un seul Prix Harfang des neiges.

19. Un organisme, une entreprise, un établissement scolaire ou leurs représentants peuvent-ils soumettre une candidature pour le même projet?

Non. Un organisme, une entreprise, un établissement scolaire ou leurs représentants ne peuvent soumettre une candidature pour le même projet, et ce, peu importe la catégorie.